

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026089

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/05/2026

Objet : DESIGNATION D UN REPRESENTANT DU SDIS 31 AU SEIN DE LA CENTRALE D ACHAT DU  
NUMERIQUE ET DES TELECOMS

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 12/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=089 D\_signation repr\_senant du SDIS 31 \_ la CANUT.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260504-2026089-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/05/2026

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

### SÉANCE DU 4 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du quatre mai à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 27 avril 2026.

**Étaient présents :** HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Emilienne

**Étaient excusés :**

**OBJET :** Désignation d'un représentant du SDIS 31 au sein de la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT)

Considérant que l'association dite « Centrale d'achat du numérique et des télécoms », déclarée en 2023 et désignée par le sigle CANUT, a été créée afin de proposer des marchés publics pour satisfaire des besoins d'intérêt général de ses membres ;

Considérant que l'adhésion à cette association permet de profiter de l'expertise d'acheteurs spécialisés dans un domaine très dynamique et de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une gestion des achats optimisée, dans un souci d'efficacité économique de la commande publique ;

Considérant que, par délibération du 14 octobre 2024, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne est devenu adhérent à la CANUT ;

Considérant qu'il convient d'assurer la représentation du SDIS 31 au sein de l'association ;

**ENTENDU** le rapport de Madame Anne-Lise LEMAIRE,

**APRÈS** en avoir délibéré,  
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**DÉSIGNENT** le président du conseil d'administration comme représentant du SDIS 31 au sein des organes de l'association CANUT.

**AUTORISENT** le président du conseil d'administration à faire acte de candidature pour siéger au conseil d'administration de l'association.

**12 MAI 2026**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

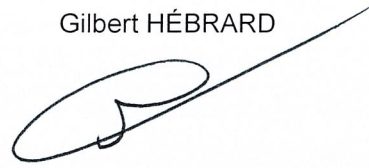
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

**AUTORISENT** le président du conseil d'administration à déléguer cette fonction de représentation par voie d'arrêté.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



**12 MAI 2026**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex